

Les juges et la cour suprême israélienne responsables et coupables du 7 octobre ?

écrit par Christine Tasin | 21 août 2024

Comment l'establishment judiciaire a rendu possible le 7 octobre (I) La Cour suprême et la première brèche dans la barrière autour de Gaza

July 23 2024, 06:39am | Posted by Pierre Lurçat



La Cour suprême d'Israël

Comment l'establishment judiciaire a rendu possible le 7 octobre (I) La Cour suprême et la première brèche dans la barrière autour de Gaza

July 23 2024, 06:39am | Posted by Pierre Lurçat



La Cour suprême d'Israël

C'est une hypothèse que vous entendrez rarement dans les medias français, et pour cause, mais elle tient singulièrement la route, quand on revient sur les événements des années précédentes, avec le cirque innommable organisé par « la gauche » qui voulait la tête de Netanyahu et l'empêcher de remettre de l'ordre en Israël, salement attaqué et déstabilisé par les gauchistes. Résistance républicaine y a consacré de nombreux articles.

Ci-dessous un rappel, lumineux, des faits, par Pierre Lurçat qui nous fait l'amitié d'écrire de temps en temps chez nous.

Christine Tasin

Le moment n'est pas encore venu de dresser la liste des responsables de l'échec colossal du 7 octobre, mais on peut

déjà établir certains faits indéniables. Dans mes [précédents articles consacrés à la « Conceptsia »](#), j'ai évoqué les responsabilités de l'armée et de l'establishment sécuritaire et politique, et aussi celles de certains islamologues qui n'avaient rien compris au Hamas. Je voudrais évoquer à présent un maillon essentiel dans la chaîne d'événements qui ont conduit au 7 octobre : celui de la Cour suprême d'Israël.

Le journaliste Yoni Rothenberg rappelait récemment^[1] un épisode oublié de l'avant 7 octobre, celui des manifestations hostiles à la frontière de Gaza, qui ont commencé en 2018. A l'époque, on avait cru qu'il s'agissait uniquement d'une démonstration destinée à des fins de propagande – sur le thème du « droit au retour » – qui visait essentiellement à attirer l'attention internationale sur la situation à Gaza. Aujourd'hui, on comprend que toute cette entreprise, menée pendant des semaines et des mois, s'inscrivait en fait dans la stratégie à long terme qui a abouti au 7 octobre.

Que s'est-il passé en effet ? De manière répétée, des centaines de manifestants « pacifiques » se sont approchés de la barrière séparant Gaza du territoire israélien. Or, au début des années 2010, les consignes de Tsahal étaient claires : toute personne s'approchant de la barrière pouvait (comme pour toutes les frontières au monde, surtout celles séparant deux pays en état de guerre) être visée par des tirs de semonce, voire par des tirs visant à la neutraliser. C'est alors que la Cour suprême et le procureur militaire sont intervenus, toujours dans un sens bien précis, celui visant à protéger les « civils innocents » de Gaza, en émasculant progressivement les consignes de tir de Tsahal.

Le Hamas – qui suit de près l'évolution de la société israélienne et qui est très au fait des conflits internes à Israël, comme on l'a compris avec retard après le 7 octobre

– a utilisé la brèche ouverte par la Cour suprême et par le procureur militaire dans la barrière « intelligente ». Après que 300 gazaouis eurent été tués lors des premières manifestations autour de la barrière, l'association pour les droits civiques déposa un recours à la Cour suprême. L'armée préféra éviter d'avoir à se justifier devant la Cour et prit elle-même les devants, en changeant ses consignes de tirs. La brèche ainsi ouverte dans la barrière n'était pas seulement une brèche juridique et symbolique, comme en atteste la mort du soldat Barel Hadaryia Shmueli H.y.d., tué à bout portant derrière la barrière... **En réalité, le Hamas venait de remporter sa première victoire militaire.**

La décision de la Cour suprême fut ainsi – comme le 17 Tammouz que nous commémorons aujourd'hui – la première brèche qui conduisit à la catastrophe du 7 octobre. Lors des interrogatoires de terroristes de la *Nouhba* après le 7 octobre, une des révélations les plus intéressantes, qui n'a presque pas été reprise par les grands médias israéliens, fut la suivante. **Les manifestations sur la barrière avaient pour objectif de permettre au Hamas, profitant du chaos généré, de poser des mines près de la frontière et de recueillir des informations précieuses, qui lui servirent le 7 octobre.**

Une semaine avant la date fatidique du 7 octobre 2023, les manifestations près de la barrière, qui avaient cessé depuis longtemps, reprurent de manière inattendue et inexplicée. Les meilleurs spécialistes israéliens avancèrent toutes sortes d'hypothèses, aussi erronées les unes que les autres, pour tenter d'expliquer la raison de ce revirement. En réalité, il s'agissait cette fois de la "répétition générale"... **Les manifestants allèrent jusqu'à faire exploser des charges de forte intensité sur la barrière elle-même, sans que Tsahal puisse réagir, ayant adopté ses nouvelles normes de "riposte" dictées par l'establishment judiciaire de Bagats et du procureur militaire. La suite est connue,**

hélas.

Le journaliste Y. Rothenberg, qui rappelle ces événements dans le journal *Besheva*, en tire la conclusion qui s'impose : la Cour suprême ne doit pas être impliquée d'aucune manière dans les enquêtes qui devront déterminer les responsables du 7 octobre. Toute commission d'enquête qui serait dirigée par un ancien juge à la Cour suprême sera empêchée de rechercher la vérité, car on ne peut être juge et partie. Or la Cour suprême – et à travers elle, l'ensemble de l'*establishment* judiciaire israélien – portent une lourde responsabilité dans les événements qui ont mené au 7 octobre (à suivre).

P. Lurçat

<http://vudejerusalem.over-blog.com/2024/07/comment-l-establishment-judiciaire-a-rendu-possible-le-7-octobre-i-le-maillon-faible-la-cour-supreme-et-la-barriere-autour-de-gaza.html>

^[1] Y. Rothenberg, “Ce n’est pas ainsi qu’on mène une enquête”, *Besheva* 18.7.2024.